

15ème législature

Question N° : 6771	De M. Raphaël Gérard (La République en Marche - Charente-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >drogue	Tête d'analyse >Apparition de la « Chimique » à La Réunion	Analyse > Apparition de la « Chimique » à La Réunion.
Question publiée au JO le : 27/03/2018 Réponse publiée au JO le : 02/07/2019 page : 6185 Date de signalement : 18/06/2019 Date de renouvellement : 17/07/2018 Date de renouvellement : 13/11/2018 Date de renouvellement : 14/05/2019		

Texte de la question

M. Raphaël Gérard alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le développement préoccupant de la consommation d'une drogue de synthèse très puissante aussi connue sous le nom de la « Chimique » à La Réunion. Cette drogue synthétique importée d'Asie, qui se présente sous la forme d'une poudre blanche chauffée puis mélangée avec du tabac, est déjà connue des services d'addictologie du Centre hospitalier de Mayotte où elle a fait son apparition en 2011. Elle est consommée de manière importante par un public jeune, en particulier à Mamoudzou et dans sa périphérie du fait de son prix relativement bas, entre 5 et 20 euros le gramme et des effets euphorisants qu'elle produit. Sa consommation à Mayotte a suscité de vives inquiétudes au regard des effets secondaires que peuvent entraîner des dosages importants : perte de moyens, troubles du comportement, apathie, ou encore, vomissement, mais aussi en raison de l'exacerbation des comportements violents observés chez les consommateurs. D'après le témoignage de M. Aïcha Madrane, ancien médecin coordinateur à la maison d'arrêt de Majivaco, 80 % des détenus de la maison arrêt ont déjà consommé de la « chimique », établissant un lien entre la montée de la délinquance sur l'île et la consommation de cette substance synthétique. Aujourd'hui, si on constate une régression des cas d'admission aux urgences à Mayotte liés à des cas d'intoxication aigüe à la « chimique », après deux pics importants d'usage de « chimique » en 2013 et en 2015, il semble que sa consommation se développer sur l'île de La Réunion. Au début du mois de mars 2018, une vidéo publiée sur Facebook et devenue virale met en scène un jeune réunionnais en pleine perte de moyens et sous l'emprise de la « chimique ». Dans ce cadre, l'apparition de « la chimique » à La Réunion appelle à la plus grande vigilance de la part du ministère et des services de santé au niveau local. Cette molécule, comme d'autres substances de synthèse nouvellement entrées sur le marché, bénéficie d'un vide juridique puisqu'elle n'est pas strictement répertoriée comme une drogue, ce qui rend difficile la lutte contre les revendeurs, malgré la dangerosité de cette substance. Dans ce contexte, il souhaiterait connaître le plan d'action du Gouvernement afin de lutter efficacement contre la prolifération de ces drogues de synthèse qui menacent la santé et la sécurité des jeunes ultramarins.

Texte de la réponse

La « Chimique » est une drogue d'apparition récente (2010), apparue sur l'île de Mayotte. Son usage s'est

développé très rapidement, d'abord à Mayotte, puis à la Réunion. Un récent rapport de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies sur le sujet souligne la nécessité de construire une réponse publique dans un contexte marqué par une offre de soins insuffisante, en particulier à Mayotte. Des crédits ont été délégués dans le cadre de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie spécifique 2019 pour doter Mayotte d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, structure pluridisciplinaire ayant pour mission d'assurer les actions de prévention et de soins aux personnes atteintes d'addiction, et pour y développer une approche tenant compte des spécificités territoriales. Ce centre complétera le dispositif médico-social de prévention et de prise en charge des addictions existant sur l'océan indien, et son réseau de collaboration notamment auprès des médecins de ville. Sur cette problématique particulière, les jeunes sont un public cible et seules des approches globales pourront porter leurs fruits. Il convient en particulier de privilégier une meilleure information sur les usages et les pratiques à risques auprès des jeunes. C'est tout l'enjeu de l'accroissement de la prévention, et ce dès le plus jeune âge. Les actions, qui doivent être mises en œuvre, passent en priorité, par l'école, par les universités, par les acteurs en proximité des jeunes et aussi, peut-être, par les étudiants du service sanitaire – ils sont 47 000 depuis la rentrée 2018-2019 à agir auprès des jeunes. C'est également l'offre de soins qui doit être améliorée, en formant les professionnels, en ville comme à l'hôpital, au traitement des effets de cette drogue, et en particulier la dépendance qu'elle occasionne. Le plan de mobilisation contre les addictions, qui mobilise la quasi-totalité des départements ministériels prévoit un corpus global et cohérent de mesures visant à réduire les usages et les conséquences de ces usages parmi la population. Il comporte un volet spécifique aux territoires ultramarins qui permettra de trouver des solutions adaptées à ces territoires, en matière de prévention, de prise en charge mais également de lutte contre les trafics, et notamment d'agir sur la disponibilité du produit.